

Amat

①

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

N° 2050 2025

Page 27

Désignation de l'entreprise : A.M.V. DISTRIBUTION
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 88, Avenue de la MUZELLE
38860 - MONT DE LANS-
Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 4 3 5 1 6 2 6 5 0 0 0 1 6
Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				3 0 0 9 2 0 2 5		3 0 0 9 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Frais d'établissement *	AB	4 060	AC	4 060		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 380	AG	10 480	900	900
	Fonds commercial (1)	AH	180 600	AI		180 600	180 600
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	315 923	AQ	306 310	9 613	15 934
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	119 615	AS	97 659	21 955	22 287
	Autres immobilisations corporelles	AT	357 003	AU	200 522	156 481	240 348
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	673	CV		673	673
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	989 254	BK	619 031	370 223	460 742
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	187 560	BU	13 908	173 652	161 311
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	161 408	CA		161 408	171 932
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	120 061	CE		120 061	61
DIVERS	Disponibilités	CF	41 272	CG		41 272	60 208
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 012	CI		9 012	8 489
	TOTAL (III)	CJ	519 313	CK	13 908	505 405	402 001
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 508 567	IA	632 940	875 628	862 743

Renvois : (1) Dont droit au bail 180 600 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations Stocks Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Québec

 2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Page 28

Désignation de l'entreprise : A.M.V. DISTRIBUTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000...)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	371 129	371 129
	Report à nouveau	DH	(5 026)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 051	(5 026)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	405 153	399 103
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 946	171 044
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 208	2 323
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	300 374	237 646
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 946	52 627
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	470 474	463 640
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	875 628	862 743
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	362 780	355 945
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.M.V. DISTRIBUTION

88, Avenue de la MUZELLE
"Le Chalet LAURANOURE"
38860 - MONT DE LANS-

ANNEXE DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

COBIZ EXPERT

805 CHEMIN DU PRE DIOT

38330 ST ISMIER

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	20
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	20
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	20
Permanence ou changement de méthodes	20
Informations générales complémentaires	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	21
Etat des amortissements	21
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	21
Composition du capital social	21
Frais d'établissement	21
Autres immobilisations incorporelles	21
Evaluation des immobilisations corporelles	21
Evaluation des amortissements	22
Evaluation des matières et marchandises	22
Dépréciation des stocks et en cours	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Dépréciation des créances	22
Produits à recevoir	22
Charges à payer	23
Charges et produits constatés d'avance	23
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	23
Montant des engagements financiers	23
Engagement en matière de pensions et retraites	24

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10. 0000	3 000			3 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	4 060	
Total général	4 060	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
PAS DE PORTE	180 600	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	N / A	
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat final.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 41 714
Disponibilités	1 548
Total	1 43 261

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 2 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 3 1 2
Dettes fiscales et sociales	7 5 7 7
Total	18 1 1 1

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 0 1 2
Total	9 0 1 2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Eu égard à l'âge moyen des salariés permanent de l'entreprise, elle n'est pas significative. Il n'y a aucun intérêt à présenter le calcul.

A.M.V. DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 88 Avenue de la Muzelle
Le Chalet Laurantoure
MONT DE LANS, 38860 LES DEUX ALPES
443516265 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 6 050,71 euros de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU (Absorption totale des pertes antérieures) 5 026,37 euros
AUTRES RESERVES 1 024,34 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	Néant	Néant	Néant
N-2	60 000,00	60 000,00	0,00
N-3	100 000,00	100 000,00	0,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Yannick AMEVET

